

## LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE (PLASTIFIÉE) LE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

### Mairies les plus proches habilitées (voir liste complète sur [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr))

Rendez-vous par téléphone ou via le site de la commune souhaitée

Saint-Hilaire-de-Riez - 02.51.59.94.00

<https://www.sainthilairederiez.fr/etat-civil/>

Challans - 02.51.49.79.78

<https://www.challans.fr/carte-nationale-didentit%C3%A9>

Les Sables d'Olonne - 02.51.23.16.00

<https://www.lessablesdolonne.fr/vivre-aux-sables/documents-officiels/rdv-en-ligne-carte-identite-passeport/>

*La présence du titulaire au dépôt du dossier est obligatoire quel que soit son âge.  
Un titulaire mineur doit être accompagné d'un de ses parents, ou de son représentant légal.*

*Au retrait de la carte d'identité et/ou du passeport le titulaire à partir de 12 ans doit être présent.  
Le parent d'un enfant mineur de moins de 12 ans pourra retirer le passeport de son enfant sans la présence de ce dernier.*

### VALIDITÉ

#### CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

15 ans pour une personne majeure, 10 ans pour un mineur. S'il devient majeur avant sa date d'expiration, il peut continuer à l'utiliser. Il n'a pas besoin de demander une nouvelle carte.

#### PASSEPORT

10 ans pour une personne majeure, 5 ans pour un mineur

### POUR LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE (PLASTIFIÉE) ET LE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

#### PIÈCES À FOURNIR DANS TOUS LES CAS

- ✓ **Le formulaire de pré-demande sur [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr)**, ou le formulaire Cerfa papier (pour les majeurs n°12100\*02 ou pour les mineurs 12101\*02) dûment complété (filiation complète) et non signé. Veillez à la lisibilité et à l'exactitude des renseignements portés sur le formulaire de demande.
- ✓ **Photographie d'identité** en couleurs de moins de 6 mois : parfaitement cadrée, sans lunettes, sans sourire, bouche fermée, planche photographique non découpée.
- ✓ **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** : facture (ex : énergie, eau,...) ou le dernier avis d'impôt sur les revenus. Les factures de téléphone mobile ne sont pas acceptées. Les majeurs n'ayant aucun document nominatif et hébergés doivent fournir une attestation sur l'honneur d'hébergement de l'hébergeant avec la copie de la pièce d'identité recto verso de l'hébergeant.
- ✓ **Timbres fiscaux**  
pour le passeport seulement : Un timbre fiscal :  
86 € (majeur) - 42 € (+15 ans) - 17 € (-15 ans)

### POUR LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE (PLASTIFIÉE) ET LE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

#### PIECES À AJOUTER DANS LES CAS SUIVANTS :

- ✓ **Pour un renouvellement**
  - ✓ La carte d'identité ou le passeport à renouveler
- ✓ **Pour une première demande**
  - ✓ Un document avec photo, si possible : carte de transport, carte vitale, permis de conduire...
  - ✓ Un acte de naissance de moins de 3 mois, si la mairie du lieu de naissance n'est pas adhérente à COMEDEC
- ✓ **Suite à une perte ou un vol**
  - ✓ La déclaration originale de perte ou de vol à remplir et à faire valider par le service compétent (perte : la mairie – vol : la gendarmerie).
  - ✓ Pour la carte d'identité seulement : un timbre fiscal de 25 €.
- ✓ Un document avec photo : passeport, permis de conduire, carte vitale...
- ✓ Un acte de naissance de moins de 3 mois, si la mairie du lieu de naissance n'est pas adhérente à COMEDEC
- ✓ **Si la demande concerne un mineur ou un majeur sous tutelle**
  - ✓ La carte d'identité ou le passeport valide du représentant légal accompagnant le demandeur (père, mère ou tuteur)
  - ✓ Le jugement de divorce le cas échéant, ou le jugement de tutelle
  - ✓ En cas de garde alternée, le justificatif de domicile de l'autre parent avec une copie de sa carte nationale d'identité ou de son passeport